



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 18 mars 2021, à 12 h 50, via Teams.

Sont présents :

M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Guy Dumoulin ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2021-18

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2021

Résolution n° E-2021-19

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines - Appel de candidatures pour un poste de conseiller en environnement et aménagement du territoire (volet changements climatiques) – Poste contractuel (3 ans)

Résolution n° E-2021-20

Conditionnellement à l'autorisation de signature des conventions d'aide financière par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour les projets intitulés *Vulnérabilités et potentiels d'adaptabilité de la CMQ aux conséquences des changements climatiques* et *Organisation spatiale du territoire de la Communauté eu égard à la réduction ou à l'évitement des émissions de gaz à effet de serre : outils d'aide à la planification de milieux de vie durables* :

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste contractuel de 3 ans d'un(e) conseiller(ère) en environnement et en aménagement du territoire (volet changements climatiques).

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 313-2021 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (Ajustements de périmètres d'urbanisation et annexion d'une partie du territoire de Lévis)

Résolution n° E-2021-21

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 313-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 315-2021 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (Agrandissement du périmètre urbain de Laurier-Station)

Résolution n° E-2021-22

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 315-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 316-2021 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (Modifications de zones de réserve et de ZAP à Dosquet)

Résolution n° E-2021-23

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 316-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 318-2021 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (Création d'une affectation industrielle hors PU à Saint-Gilles)

Résolution n° E-2021-24

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 318-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 2 – « Remise en production des terres agricoles inexploitées » - Projet 2.1 « Créer un incitatif à la remise en production des terres inexploitées »

Résolution n° E-2021-25

Dans le cadre du projet 2.1 « Créer un incitatif à la remise en production des terres inexploitées » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement du Programme d'aide financière 2021-2022 incitatif à la remise en production des terres agricoles inexploitées pour une somme totale de 64 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-07
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2021-26

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 9 mars 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 28 février 2021 (période 2).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 mars 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2021-18 à E-2021-26, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GUY DUMOULIN

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN

SECRÉTAIRE CORPORATIVE